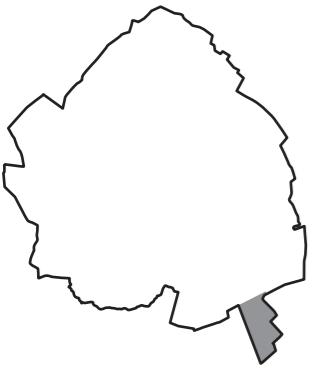
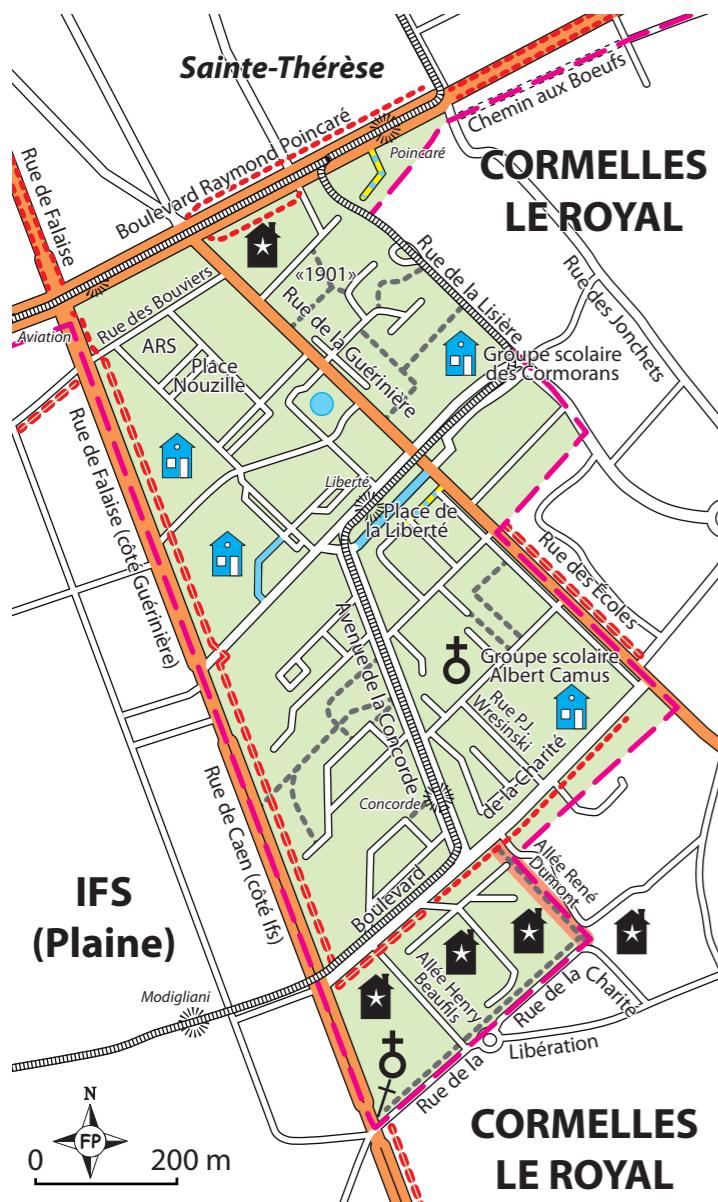


1 - LA GUÉRINIÈRE

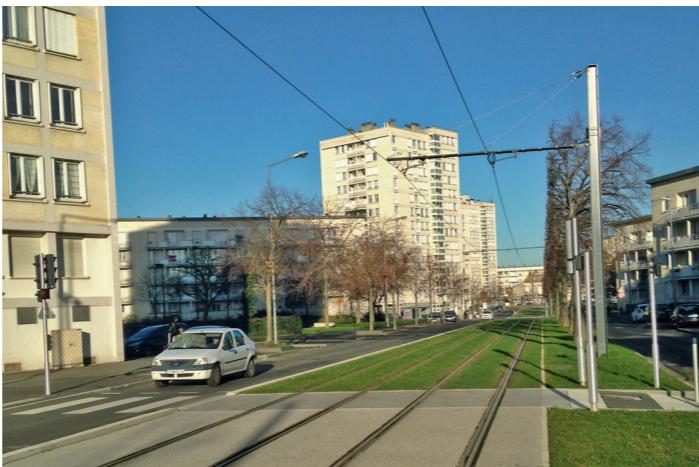


Limites du quartier :

- au nord, le boulevard Raymond Poincaré et le début de la rue des Jonchets ;
- à l'est et au sud, la frontière avec Cormelles-le-Royal
- à l'ouest, la rue de Falaise (frontière avec Ifs).



Le quartier de la Guérinière est composé presque exclusivement de logements collectifs et compte quelques équipements publics importants : le collège Guillaume de Normandie, l'Agence Régionale de Santé (ARS), le « 1901 » (Maison des associations)... Il est traversé par la ligne de tram T1. Son réseau viaire s'organise autour de grands axes nord-sud (rue de Falaise, rue de la Guérinière, avenue de la Concorde), est-ouest (boulevard Poincaré, place de la Liberté, boulevard de la Charité), et d'un réseau de petites rues et d'allées qui irriguent le quartier. Il est regrettable que ni la rue de la Guérinière ni l'avenue de la Concorde (cette dernière pourtant requalifiée pour le tram) ne disposent du moindre aménagement cyclable.



Avenue de la Concorde : de belles voies pour les tramways et les voitures, rien pour les vélos.

Rue de Falaise : la piste cyclable a disparu à partir de l'entrée de Caen, au niveau de la rue de la Libération.



1.1. Rue de Falaise

Piste cyclable bidirectionnelle « historique » plutôt agréable qui longe le côté ouest du quartier et qui dessert le collège Guillaume de Normandie.

Longueur 1.180 mètres, plus 70 mètres dans le seul sens sud-nord à l'extrémité nord.

Au sud, l'entrée et la sortie sont faciles depuis/vers le boulevard de la Charité et Cormelles le Royal. En revanche, au nord, la sortie est compliquée après la rue des Bouviers et le boulevard Poincaré : une piste unidirectionnelle continue sur le trottoir et conduit à un feu cycliste curieusement placé 10 mètres avant un sas-vélo. Pour l'entrée, venant du centre-ville, c'est encore pire : aucun espace pour les vélos après le carrefour Poincaré/Falaise. Il faut alors traverser la rue de Falaise au niveau de la rue des Bouviers pour rejoindre la piste. **Caen-la-mer doit saisir l'occasion de la réhabilitation de l'îlot urbain ifois voisin pour résoudre ce problème.**

Le revêtement est vieillissant, surtout au sud (racines, rustines...). Elle est souvent empruntée par les piétons.

Aucune signalisation ni jalonnement directionnel.

Enfin, à la suite des travaux de la maison de retraite « La Girandière » en bordure de Cormelles-le-Royal, la piste a purement et simplement disparu sur 250 mètres !

Note : D.

Rue de Falaise : la piste cyclable a disparu jusqu'au boulevard de la Charité, vraisemblablement à cause de la construction de la Girandière.



1.2. Rues A. Journaux et G. Gillet

Jolie piste cyclable bi-directionnelle de 200 mètres reliant le mail longeant le collège à la place de la Liberté.

Largeur, revêtement et signalisation corrects.

Elle a été curieusement tracée au ras des façades, ce qui risque d'occasionner des conflits avec les piétons.

Note : A

1.3. Rue de la Bienfaisance

Piste bi-directionnelle sur 100 mètres entre la place de la Liberté et la rue de la Justice. Curieusement, manquent 100 mètres pour rejoindre la rue de Falaise.

Largeur et revêtement corrects, signalisation incomplète.

Note : B.

1.4. Rue de la Justice

Double-sens cyclable en zone 30 desservant l'école primaire Reine Mathilde.

Longueur 110 mètres entre les pistes de la rue Guillaume Gillet et de la rue de la Bienfaisance.

Signalisation et revêtement corrects.

Note : A.

1.5. Place la Liberté

Double-sens cyclable longeant le côté sud.

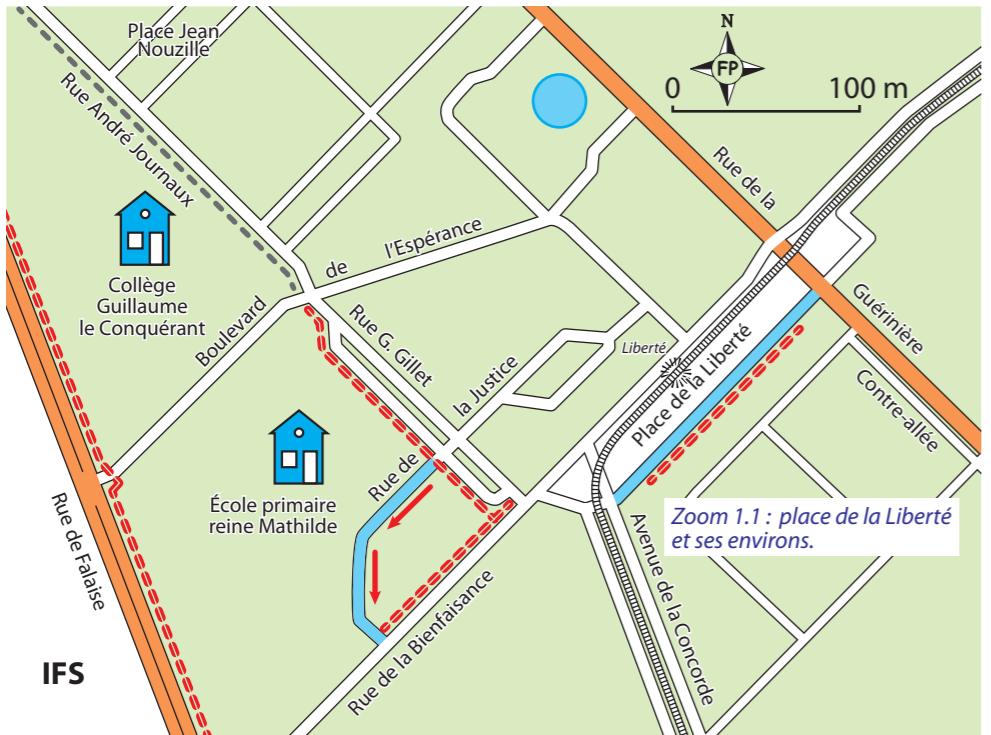
150 mètres qui ne communiquent avec aucun autre aménagement cyclable, et pour cause.

Signalisation et revêtement corrects.

Note : A.

En remontant de la rue Gillet vers le mail de la rue Journaux, à gauche le collège Guillaume le Conquérant, au fond à droite l'ARS.





La place de la Liberté vue du sud-ouest.



Place de la Liberté, en direction de Cormelles le Royal : sur la droite, un rétrécissement et un rebord de trottoir qui piègent les cyclistes.



1.6. Boulevard de la Charité

Belles pistes cyclables unidirectionnelles sur 340 mètres et belle piste bidirectionnelle sur 290 mètres, positionnée côté sud.

Mauvais positionnements des panneaux stop aux intersections avec la rue du père Joseph Wrezinski et l'allée Henry Beaufils. Une habitude, hélas.

Ni jalonnement, ni signalisation de police. Revêtement correct. La piste reste inachevée 40 mètres avant la fin dans le sens ouest-est, probablement dans l'attente d'un futur chantier. Mais le passage reste facile.

Note : B.

La partie unidirectionnelle de la piste cyclable du boulevard de la Charité en allant vers la rue des Écoles.



1.7. Allée René Dumont

Charmante voie verte en stabilisé de 190 mètres entre le boulevard de la Charité et Cormelles le Royal. Parfaite si ce n'était cet « engin de torture » placé à l'entrée nord. Pauvre René Dumont ! Qu'on installe des équipements aussi anti-vélo juste sous son nom... Cet écologiste de la première heure doit se retourner dans sa tombe. (Voir la 1^{re} partie de l'évaluation 2017 de Cormelles-le-Royal, page 4-5).

Note : E à cause de l'obstacle à l'entrée.



Le piège à vélo de l'allée René Dumont.

La loi LAURE (Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Énergie) nous intéresse notamment par son article L228-2 inclu dans le code de l'environnement.

« À l'occasion des réalisations ou des rénovations des voies urbaines, à l'exception des autoroutes et voies rapides, doivent être mis au point des itinéraires cyclables pourvus d'aménagements sous forme de pistes, marquages au sol ou couloirs indépendants, en fonction des besoins et contraintes de la circulation. L'aménagement de ces itinéraires cyclables doit tenir compte des orientations du plan de déplacements urbains, lorsqu'il existe. »

Où l'on voit que cette loi n'a pas été respectée lors des derniers travaux du tramway de Caen ! Depuis le début, les cyclistes de Caen-la-Mer ont été bernés par les décisions concernant le tramway.

Remarques sur des manques et des « oublis »

L'axe central principal du quartier, la **rue de la Guérinière**, très emprunté, est totalement dépourvu d'aménagement cyclable. Pourtant, entre le boulevard de la Charité et la place de la Liberté, la contre allée permettrait d'aménager très facilement un double-sens cyclable (La « voie douce », créée par Cormelles-le-Royal sur le trottoir est, n'est pas un aménagement cyclable).

Entre la place de la Liberté et le boulevard Poincaré, la largeur de la voie et des trottoirs permet d'envisager une voie cyclable de chaque côté de la rue. Enfin, à la hauteur de l'ancien magasin Darty, le carrefour est très étroit alors que le trottoir est immense... et vide. Il y aurait toute la place pour un sas-vélo au feu.

Autre axe important, l'**avenue de la Concorde** : conformément à la loi LAURE (voir ci-dessous), le chantier du tram aurait du être l'occasion d'y aménager des voies cyclables.

La contre-allée le long de la rue de la Guérinière, puis des Écoles, où l'on verrait bien une belle voie cyclable jusqu'au boulevard de la Charité !

